

Pauillac : le noyé était-il un marin ?

Gendarmerie royale
Compagnie de la Gironde
Lieutenance de Lesparre



Aujourd'hui quatre du mois de mars mil huit cent vingt trois nous Descas Michel brigadier, Rapinat Pierre et Fayoux guillaume gendarme tous à la residence de Pauillac soussignés certifions que faisant patrouille sur le port pour l'arrivée d'un bateau à vapeur nous avons été prévenus que le cadavre d'un homme flottait sur le Rivage vis à vis La Tour commune de St Lambert réuni à Pauillac, nous nous y sommes aussitôt transportés afin de nous assurer de fait ou étant arrivé nous avons effectivement trouvé Le dit cadavre au lieu désigné que Monsieur le Maire avait fait retirer de l'eau, nous avons remarqué que cet homme denotait faire l'état de marin, âgé de quarante à cinquante ans, vetu d'un pantalon de toile, un caleson de flanelle, une chemise de toile blanche, revêtu d'une chemise de laine bleu, d'un gros gilet Blanc à manches, bas en laine bleu à côte et chaussons gris, de souliers et une cravatte rouge, lequel cadavre n'a point été mutilé. D'après vérification faite, il na même pas été reconnu par personne, et il a été enterré sur le lieu même par ordre de monsieur le Maire De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour être remis à qui de doit.

Fait à Pauillac le jour, mois et an que dessus
Fayoux Rapinat et Descas

ADG 4 M 222